



A quand une véritable prise de conscience ?

En décembre 2024, l'**UNSa SJ** alertait les chefs de cour de Versailles, les chefs de juridiction et la direction de greffe de Nanterre sur la situation d'Asnières et Colombes.

Il faudra six mois avant une visite de la DSJ et du SG pour revenir sur le plan d'action envisagé en 2023 en vue d'un éventuel relogement et l'annonce de la budgétisation de travaux de 500.000 euros dans l'attente du relogement d'Asnières.

Il faudra huit mois pour acheter et apposer dans la foulée un autocollant d'interdiction de stationner sur la sortie de secours d'une juridiction pourtant profondément marquée par les conséquences d'un incendie.

Nous attendons toujours un véritable plan d'action pour la prise en compte des sous-effectifs majeurs de cette juridiction afin d'éviter des conséquences procédurales regrettables et de donner du souffle à des personnels épuisés.

En mars 2025, les représentants **UNSa SJ/USM** alertaient la formation spécialisée de Nanterre des difficultés rencontrées à Courbevoie et Vanves sollicitant des visites pour ces deux sites d'ici au mois de décembre.

En juillet, ces mêmes représentants sollicitaient la visite de Vanves en priorité au vu de la situation préoccupante de cette juridiction. Une visite était actée pour le 4 septembre.

Faute de composition d'une délégation et de fixation de sa mission, les élus **UNSa SJ/USM** s'enquéraient fin août du devenir de cette visite. Il leur était alors annoncé un report de cette visite à fin septembre sans qu'une date ne soit arrêtée.

C'est finalement le 22 septembre qu'est arrêtée par la présidence de la formation spécialisée (ex-CHS) de Nanterre une visite de Vanves au 25 septembre. L'**UNSa SJ/USM** pourrait se réjouir de cette réactivité.

Pourtant, aucune délégation n'est composée ! Aucune mission n'est cadrée ! Aucun représentant syndical ne peut respecter le délai de prévenance envers sa hiérarchie concernant les autorisations d'absence leur permettant d'honorer cette visite.

Faute de disponibilité des représentants du personnel, un report est proposé le 3 octobre ou le 14 octobre et il est demandé aux représentants de faire diligence pour trouver une date de disponibilité commune sans qu'aucune autre diligence ne soit proposée tant sur la composition de la délégation, que sur la fixation de la mission ou sur la préparation de cette visite.

L'UNSa SJ/USM est légitime à saisir les directions et à intervenir en instance et quand elle le fait, c'est qu'il y a une vraie problématique RH et/ou une souffrance prégnante des agents !

L'UNSa SJ/USM a le souci du respect du service public autant que de la préservation de la santé des agents !

L'**UNSa SJ/USM** demande une vraie prise de conscience par les hiérarchies de tous niveaux de la situation des tribunaux de proximité des Hauts de Seine.

L'**UNSa SJ/USM** demande la mise en place de visites qui ne soient pas des « simulacres ». Ne confondons pas vitesse et précipitation : ces visites doivent à minima être anticipées et préparées, pour permettre des visites de qualité et l'efficacité des actions envisagées.

Communiqué du 24 septembre 2025